

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 553

6 mars 2013

### SOMMAIRE

Call 4 Pro Sàrl .....	26498	Home Made s.à r.l. ....	26540
Castine S.A. ....	26500	KG Resources (Mauritania) Sàrl .....	26532
Coronas Investment S.A. ....	26501	KNL .....	26533
DD Consultancy S.A. ....	26502	KNS Solar S.à r.l. ....	26540
Diamond Asset Management S.à r.l. ....	26504	KNS Solar S.à r.l. ....	26537
Elesse S.à r.l. ....	26509	Koekken S.A. ....	26542
EMG Ferus II Lux S.à r.l. ....	26511	Koekken S.A. ....	26542
Emresa S.A. ....	26507	KSM Biogas s.à r.l. ....	26544
Energy Ventures Investments SA .....	26506	Kyotec Group .....	26507
Equalia Capital S.A. ....	26514	Kyotec Group .....	26511
Eurolex Management S.A. ....	26516	Lafilux .....	26544
Financière Européenne des Retail Parks .....	26518	La Magniata s.à r.l. ....	26529
Fintex S.A. ....	26521	Landson Financial Holding S.A. ....	26544
Forteam Investments S.à r.l. ....	26522	LaSalle UK Property Company S.à r.l. ...	26514
Gestion Luxembourg S.A. ....	26532	Levanter Real 1 S.à r.l. ....	26516
G.N. Research S.A. ....	26527	Links Bidco S.à r.l. ....	26518
Good Stuff Holdings S.à r.l. ....	26529	Lion/Gem Lux 1 SCA .....	26520
Health and Fitness Investments II S.à r.l. .....	26537	Logwin AG .....	26522
Health and Fitness Investments I S.à r.l. .....	26533	Luxembourg Maritime Company S.A. ...	26527
		Pismo Financial Development S.à r.l. ....	26518
		Plemont Industries Holding S.à r.l. ....	26542

**Call 4 Pro Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4662 Differdange, 34, rue Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 174.327.

---

**STATUTS**

L'an deux mil treize, le quinze janvier.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Fabrizio SCAFATI-DI GIORGIO, agent commercial, né le 8 août 1967 à Charleroi (Belgique), demeurant à L-4662 Differdange, 34, rue Roosevelt.

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la création d'un centre d'appel, la gestion du centre d'appel, la formation et toutes prestations de services se rapportant aux différents métiers d'un centre d'appel. Le conseil en Marketing et en Management. La réalisation de toutes opérations se rapportant à l'installation, l'aménagement et/ou la décoration -immobilier ou mobilier- de toutes surfaces, de tout local ou de tout bâtiment, ainsi que toute prestation d'étude ou de conseil s'y rapportant. Elle peut faire toutes ces opérations en nom et compte propre mais aussi pour compte de tiers, notamment en qualité de commissionnaire. Elle peut accomplir tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger toutes opérations financières, industrielles et commerciales, mobilières et immobilières, ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social et s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation, ou autre manière dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne, et en général, effectuer toutes opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de «CALL 4 PRO Sari», société à responsabilité limitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à DIFFERDANGE.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,00) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

**Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil treize.

#### *Souscription et Libération*

Les cent parts sociales sont toutes souscrites par Monsieur Fabrizio SCAFATI-DI GIORGIO, agent commercial, né le 8 août 1967 à Charleroi (Belgique), demeurant à L-4662 Differdange, 34, rue Roosevelt.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00.-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

#### *Déclaration en matière de blanchiment*

Le(s) associé(s)/actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de deux mille cinq cent euros (2.500.- euros). A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant le comparant pré-qualifié, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un.
2. Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Fabrizio SCAFATI-DI GIORGIO, agent commercial, né le 08 août 1967 à Charleroi (Belgique), demeurant à L-4662 Differdange, 34 rue Roosevelt.

La société est engagée, en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature individuelle du gérant.

2. L'adresse de la société est fixée à L-4662 Differdange, 34 rue Roosevelt.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signés: F. SCAFATI-DI GIORGIO, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 janvier 2013. Relation: EAC/2013/646. Reçu: soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): M. HALSDORF.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PETANGE, LE 15 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009192/107.

(130010219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

---

**Castine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.264.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mil douze, le dix-huitième jour de décembre.

Pardevant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

ICS SECURITIES S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 50, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.682,

ici représentée par Madame Sandrine Durante, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant (ci-après «l'Associé Unique»), a requis le notaire instrumentant d'acter:

1- que la société «CASTINE S.A.», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 143.264 a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Paul Bettingen, de résidence à Niederanven en date du 20 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 3003 du 22 décembre 2008 (la «Société»),

2- que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 50.000,- (cinquante mille Euros) représenté par 500 (cinq cents) actions de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

3- que l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne en qualité de liquidateur de la Société, MORWELL LTD, société régie par le droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, P.O. Box 3175 - Road Town, certificat d'incorporation numéro 350391.

4- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

5- que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert du notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, l'Associé Unique assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé.

6- que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

7- que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation ICS (Overseas) Limited, avec siège social à 80 Strafford Gate, Potters Bar, Hertfordshire EN6 1PG, enregistrée auprès du Registre de Commerce du Royaume-Uni sous le numéro 07687461, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

8- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à ICS (Overseas) Limited, prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation et le rapport du liquidateur après avoir été signés «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné sont annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

9- que l'Associé Unique, constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

10- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

11- que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société à savoir L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Sandrine Durante, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 21 décembre 2012. LAC / 2012 / 61777. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009200/60.

(130010748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

**Coronas Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 64.975.

L'an deux mille douze,

Le vingt-huit décembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CORONAS INVESTMENT S.A.", avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 4 juin 1998 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 650 du 14 septembre 1998, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 64.975, au capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Madame Sophie DI LORENZO, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Kevin DE WILDE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Zelia MUSSO, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.
2. Décision de procéder à la liquidation de la société.
3. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2012 jusqu'à la date de la mise en liquidation.
4. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide la dissolution de la société anonyme "CORONAS INVESTMENT S.A.".

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société anonyme "CORONAS INVESTMENT S.A.".

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux membres du conseil d'administration et au commissaire en fonction, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2012 jusqu'à la date de la mise en liquidation.

*Quatrième résolution:*

L'assemblée générale décide de nommer liquidatrice:

la société à responsabilité limitée "Merlis S.à r.l.", avec siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 111.320.

La liquidatrice a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Elle peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Elle peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

La liquidatrice est dispensée de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Elle peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'elle détermine et pour la durée qu'elle fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: K. De Wilde, S. Di Lorenzo, Z. Musso, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 décembre 2012. Relation: LAC / 2012 / 63231. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009227/70.

(130010775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

---

**DD Consultancy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 155.147.

L'an deux mille douze, le dix décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme "DD Consultancy S.A." inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.147, constituée suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2168 du 13 octobre 2010. Les statuts de la société ont été modifié en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 7 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2508 du 13 novembre 2010.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Geert DIRKX, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, avec adresse professionnelle à Luxembourg, et comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président expose:

I. Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs représentants ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Restera pareillement annexée aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

II. Qu'il résulte de la liste de présence dressé et certifiée par les membres du bureau que les mille (1.000) actions de la Société sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000,-EUR) sont présentes ou représentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire et que les détenteurs de ces actions ont été dûment convoqués à la présente assemblée de sorte que l'Assemblée Générale Extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, que le quorum exigé dans l'article 67-1 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée est rempli.

III. Après avoir exposé les différents points de l'ordre du jour, le Président les soumet à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui délibère sur les points mentionnés dans l'ordre du jour et, le cas échéant, prend les résolutions ci-après.

IV. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour de ladite assemblée.

V. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-2317 Howald, 21B, rue Général Patton à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg, avec effet immédiat;

2. Modification de l'article 3, premier alinéa des statuts;

3. Modification de l'objet social et modification de l'article 4 en conséquent afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci:

a) l'activité de conseil en matière patrimoniale, financière, technique, administrative ou informatique, au sens large, l'assistance et la fourniture de services, directement ou indirectement, dans le domaine patrimonial, financier, technique, administratif ou informatique;

b) l'intervention en tant qu'intermédiaire pour des opérations concernant tout bien mobilier ou immobilier;

c) l'exercice de toute mission d'administration et l'exercice de mandats et de fonctions dans d'autres sociétés notamment comme administrateur, gérant, directeur ou liquidateur;

d) l'acquisition par voie de souscription ou d'achat d'actions ou parts, d'obligations, de bons de caisse ou d'autres valeurs mobilières, ainsi que tout autre instrument financier, quelle que soit leur nature, de sociétés luxembourgeoises ou étrangères, existantes ou à constituer, ainsi que la gestion de ces valeurs et instruments financiers;

e) le développement, l'achat, la vente, la concession comme preneur ou concédant de licences, de brevets, de savoir-faire et d'autres immobilisations incorporelles.

La société peut, d'une façon générale, accomplir toutes opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation.

Elle pourra s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de prise de participation ou de toute autre manière dans toutes entreprises, associations ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de ses activités.

La société pourra, afin de réaliser son objet social, emprunter ou octroyer des garanties auprès ou envers des tiers."

4. Démission de Premier Tax S.A. en tant que commissaire aux comptes en lui donnant décharge pour l'exercice de son mandat et nomination de Persky GmbH avec effet immédiat;

5. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-2317 Howald, 21B, rue Général Patton à L-2561 Luxembourg, 31, rue Strasbourg, avec effet immédiat.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 3 des statuts sera modifié comme suit:

" **Art. 3. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville."

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée générale décide de modifier l'objet de la Société qui aura la teneur suivante et de modifier l'article 4 en conséquent:

" **Art. 4.** La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci:

a) l'activité de conseil en matière patrimoniale, financière, technique, administrative ou informatique, au sens large, l'assistance et la fourniture de services, directement ou indirectement, dans le domaine patrimonial, financier, technique, administratif ou informatique;

b) l'intervention en tant qu'intermédiaire pour des opérations concernant tout bien mobilier ou immobilier;

c) l'exercice de toute mission d'administration et l'exercice de mandats et de fonctions dans d'autres sociétés notamment comme administrateur, gérant, directeur ou liquidateur;

d) l'acquisition par voie de souscription ou d'achat d'actions ou parts, d'obligations, de bons de caisse ou d'autres valeurs mobilières, ainsi que tout autre instrument financier, quelle que soit leur nature, de sociétés luxembourgeoises ou étrangères, existantes ou à constituer, ainsi que la gestion de ces valeurs et instruments financiers;

e) le développement, l'achat, la vente, la concession comme preneur ou concédant de licences, de brevets, de savoir-faire et d'autres immobilisations incorporelles.

La société peut, d'une façon générale, accomplir toutes opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation.

Elle pourra s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de prise de participation ou de toute autre manière dans toutes entreprises, associations ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de ses activités.

La société pourra, afin de réaliser son objet social, emprunter ou octroyer des garanties auprès ou envers des tiers."

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Premier Tax S.A. en tant que commissaire aux comptes de la société, avec effet au 10 décembre 2010 et lui donne entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Est nommé en tant que nouvel commissaire aux comptes, avec effet au 10 décembre 2010:

Persky GmbH, ayant son siège social au 31, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43.543.

Le nouvel commissaire aux comptes finira son mandat lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Dirckx, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 décembre 2012. LAC/2012/58937. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009246/110.

(130010360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

### **Diamond Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1948 Luxembourg, 19, rue Louis XIV.

R.C.S. Luxembourg B 174.356.

#### STATUTS

L'an deux mille treize,

Le deux janvier,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur Jean-Luc PITSCH, directeur financier, demeurant à L-8077 Bertrange, 91, rue de Luxembourg,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés, et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

La société pourra également avoir pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "DIAMOND ASSET MANAGEMENT S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du ou des gérants à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants auront le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales sont souscrites par l'associé unique, Monsieur Jean-Luc PITSCH.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associé reconnaît.

**Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille treize.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,00).

*Décisions de l'associé unique*

Le comparant, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean-Luc PITSCH, prénommé.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-1948 Luxembourg, 19, rue Louis XIV.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-L. Pitsch, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 janvier 2013. Relation: LAC / 2013 / 437. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009253/110.

(130010734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

**Energy Ventures Investments SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9554 Wiltz, 57, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 158.004.

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ENERGY VENTURES INVESTMENTS S.A.", ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, Rue des Romains, R.C.S. Luxembourg section B numéro 158 004, constituée suivant acte reçu le 21 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 574 du 28 mars 2011.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, Juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Willem VAN CAUTER, Réviseur d'Entreprises, demeurant professionnellement à Strassen.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 310 (trois cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Transfert du siège social à l'adresse suivante: L-9554 Wiltz, 57, Rue du Pont, Résidence an der Gaass.
- 2.- Modification afférente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts.
- 3.- Démission des Administrateurs de leur fonction avec effet immédiat.
- 4.- Nomination des Administrateurs remplaçants.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante:

L-9554 Wiltz, 57, Rue du Pont, Résidence an der Gaass.

*Deuxième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège de la société est établi à Wiltz".

*Troisième résolution:*

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Madame Marie Immacolata FLORANGE, de Monsieur Jérémy STEFFEN et de Madame Galina ROKOSUIEVA, de leur fonction d'Administrateurs avec effet immédiat.

*Quatrième résolution:*

L'assemblée décide de nommer comme Administrateurs remplaçants:

- Monsieur Patrick MANIQUET, né le 5 mars 1958 à Namur, demeurant à B-6900 Marche en Famenne, 62, Route de Waillet.

- Monsieur Thanh Liêm NGUYEN, né le 15 novembre 1957 à Saigon, demeurant à L-7305 Steinsel, 7, In der Duerrwies.

- Madame Françoise Dominique MINGUET, née le 23 septembre 1965 à Liège, demeurant à B-6940 Durbuy, 4, Rue du Vieux Curé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, W. VAN CAUTER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 2 janvier 2013. Relation: LAC/2013/128. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013009293/53.

(130010852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

---

**Kyotec Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 136.412.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013016420/10.

(130019466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

---

**Emresa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 90.693.

L'an deux mil douze, le dix-huit décembre.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Emresa S.A., avec siège social à L-4391 Pontpierre, 55, rue de Luxembourg, constituée par acte notarié, en date du 6 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil

des Sociétés et Associations, numéro 169 du 18 février 2003 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 13 novembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2885 du 13 décembre 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc Neuen, administrateur, demeurant à L-4391 Pontpierre, 2 9, rue de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- Division des administrateurs en catégories A et B et modification subséquente de l'article 7 des statuts.
- Modification du pouvoir de signature des administrateurs et modification subséquente de l'article 10 des statuts.
- Acceptation de la démission des administrateurs et de l'administrateur-délégué
- Nomination de nouveaux administrateurs et d'un nouveau administrateur-délégué
- Transfert de siège de L- 4391 Pontpierre, 55, rue de Luxembourg à L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France, Belval Plaza 2
- Modification de la date de l'Assemblée Générale annuelle
- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première Résolution:*

L'assemblée générale décide de prévoir la possibilité de diviser les administrateurs en catégories A et B, de sorte que l'article 7 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Les administrateurs peuvent être divisés en catégories A et B.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération éventuelle et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.»

*Deuxième Résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier le pouvoir de signature des administrateurs de sorte que l'article 10 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur de type A et d'un administrateur de type B et ce, sans limite d'engagement ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué pour tout engagement allant jusqu'à 50.000 Euros, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.»

*Troisième Résolution:*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Patrick Hansen et Monsieur Pierre Neuen de leurs fonctions d'administrateurs et de Monsieur Marc Neuen de sa fonction à la fois d'administrateur et d'administrateur-délégués.

Décharge leur est donnée pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

*Quatrième Résolution:*

L'assemblée générale décide de nommer pour une période de six ans comme administrateurs:

*Administrateurs de catégorie A:*

LUXBENefits S.A., une société, ayant son siège social à L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France Belval Plaza 2, en voie d'enregistrement, qui désigne comme représentant permanent Monsieur Marc Neuen;

Madame Valérie Crauser, dirigeante d'entreprise, née le 31 mars 1972 à METZ, demeurant 3, Lotissement Petite Fontaine à F-57270 UCKANGE

*Administrateurs de catégorie B:*

- FIELD SICAR SCA, société en commandite par actions, ayant son siège social à L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.122, qui désigne comme représentant permanent Monsieur Philippe Denis;

- FIELD CONSEIL SARL, société à responsabilité limitée, ayant son siège à L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.914, qui désigne comme représentant permanent Laurent Baré.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

*Cinquième Résolution:*

L'assemblée générale décide de transférer son siège social de L- 4391 Pontpierre, 55, rue de Luxembourg à L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France, Belval Plaza 2.

*Sixième Résolution:*

L'assemblée générale décide finalement de changer la date de l'assemblée générale annuelle de sorte que l'article 13 alinéa 1 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 13. Al.1.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 2<sup>ème</sup> mardi du mois de mai à 9.00 heures.»

*Réunion du conseil d'administration:*

Ensuite, les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination à la fonction d'administrateur, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par l'article 11 des statuts, à la fonction d'administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle pour une durée de six ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Madame Valérie Crauser, prénommée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille euros (1.000.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, M. NEZAR, M. NEUEN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61376. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009267/105.

(130010593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

**Elesse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4551 Niederborn, 28A, rue des Ecoles.

R.C.S. Luxembourg B 156.533.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mil douze, le vingt-deuxième jour de décembre.

Par-devant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Mario MANUEL DIAS MENDES, électricien, né le 13 septembre 1971 à Lourical, Pombal (Portugal) demeurant à 21, rue Welter, L-3879 Schifflange.

2) Monsieur Badis MAMMERI, employé privé, né le 27 juin 1974 à Longwy (France) demeurant à 5, rue du Pulventeux, F-54400 Longwy.

3) Monsieur Idris MAMMERI, chef d'entreprise, né le 20 septembre 1975 à Longwy (France) demeurant à 23, rue des Jardiniers, F-54400 Longwy, ici représenté par Monsieur Mario Manuel Dias Mendes, prénommé sous 1<sup>o</sup> en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée. (les «Associés»),

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter:

1- que ELESSE S.à.r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-4551 Niederkorn, 28A rue des Ecoles, RCS Luxembourg numéro B 156.533, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2721 du 11 décembre 2010 (la «Société»).

2- que le capital social de la Société s'élève à quinze mille cinq cents euros (EUR 15.500,-), divisé en cent (100) parts sociales de cent cinquante-cinq euros (EUR 155,-) chacune, entièrement libérées.

3- que Monsieur Mario MANUEL DIAS MENDES, Monsieur Badis MAMMERI et Monsieur Idris MAMMERI, (les «Associés») étant les seuls propriétaires des parts dont s'agit, prononcent par la présente la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désignent Monsieur Mario MANUEL DIAS MENDES en qualité de liquidateur de la Société.

4- que les Associés précités déclarent fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

5- que Messieurs Mario MANUEL DIAS MENDES, Badis MAMMERI et Idris MAMMERI, es-qualités qu'ils agissent, déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requièrent au notaire instrumentant d'acter qu'ils déclarent que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, ils déclarent que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, ils assument irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la société est réglé.

6- que l'actif restant éventuel est réparti aux seuls Associés.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

7- que les Associés, nomment en qualité de commissaire à la liquidation, Monsieur Denis DADASHEV, comptable, né le 01 avril 1974 à Saratov (Russie), demeurant à L-1741 Luxembourg, 11 rue de Hollerich, et lui confie la mission de faire le rapport sur la situation comptable.

8- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, les Associés en adopte les conclusions, approuvent les comptes de liquidation et donnent décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Monsieur Denis DADASHEV, prénommé, pour ses travaux de contrôle effectués ce jour. Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

9- que les Associés, se constituent en troisième assemblée, prononcent la clôture de la liquidation et constatent que la société à responsabilité limitée ELESSE S.à r.l., précitée a définitivement cessé d'exister.

10- que décharge pleine et entière est donnée aux gérants, aux liquidateurs et au commissaire aux comptes.

11- que les livres et documents de la société seront déposés pendant cinq ans à L-4551 Niederkorn, 28A rue des Ecoles.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, es qualité qu'il agit, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Mario Manuel Dias Mendes, Badis Mammeri, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 2 janvier 2013. LAC/2013/228. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009287/63.

(130010460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

**Kyotec Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 136.412.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2011, le compte de profit et pertes consolidé et l'annexe, formant ensembles les comptes consolidés au 31 décembre 2011, ainsi que le rapport établi par le réviseur d'entreprises chargé du contrôle des comptes consolidés ainsi que le rapport consolidé de gestion, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013016421/12.

(130019816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

**EMG Ferus II Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 19.720.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 172.786.

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth day of December

Before us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

**THERE APPEARED:**

EMG Ferus II HC LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o Capitol Services, Inc., 1675 South State Street, Suite B, Dover, Delaware 19901, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 5225503.

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of EMG Ferus II Lux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172.786 and having a share capital of twenty thousand Canadian Dollars (CAD 20,000) (the Company). The Company has been incorporated on November 13, 2012 pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Issuance of nineteen million seven hundred thousand (19,700,000) shares in the capital of the Company, represented by one million nine hundred seventy thousand (1,970,000) class A shares, one million nine hundred seventy thousand (1,970,000) class B shares, one million nine hundred seventy thousand (1,970,000) class C shares, one million nine hundred seventy thousand (1,970,000) class D shares, one million nine hundred seventy thousand (1,970,000) class E shares, one million nine hundred seventy thousand (1,970,000) class F shares, one million nine hundred seventy thousand (1,970,000) class G shares, one million nine hundred seventy thousand (1,970,000) class H shares, one million nine hundred seventy thousand (1,970,000) class I shares and one million nine hundred seventy thousand (1,970,000) class J shares, each with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1). The shares will be issued against payment in cash of nineteen million seven hundred thousand Canadian Dollars (CAD 19,700,000) in total;
3. Subscription for and payment of the share issuance specified in item 2. above;
4. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect share capital issuance above; and
5. Miscellaneous.

II. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to issue nineteen million seven hundred thousand (19,700,000) shares in the capital of the Company, represented by one million nine hundred seventy thousand (1,970,000) class A shares, one million nine hundred seventy thousand (1,970,000) class B shares, one million nine hundred seventy thousand (1,970,000) class C shares, one million nine hundred seventy thousand (1,970,000) class D shares, one million nine hundred seventy thousand (1,970,000) class E shares, one million nine hundred seventy thousand (1,970,000) class F shares, one million nine hundred

seventy thousand (1,970,000) class G shares, one million nine hundred seventy thousand (1,970,000) class H shares, one million nine hundred seventy thousand (1,970,000) class I shares and one million nine hundred seventy thousand (1,970,000) class J shares, each with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1). The shares will be issued against a cash payment of nineteen million seven hundred thousand Canadian Dollars (CAD 19,700,000) in total.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share issuance as follows:

The Sole Shareholder, aforementioned and represented as stated above, declares that it subscribes for all the new shares of the Company referred to in the First Resolution in registered form, having a par value of one Canadian Dollar (CAD 1) each, and to fully pay up such shares in cash.

The person appearing declared that the newly issued shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of nineteen million seven hundred thousand Canadian Dollars (CAD 19,700,000).

#### *Third resolution*

As a consequence of the above, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, which shall therefore be read as follows:

**5.1.** The share capital is set at nineteen million seven hundred and twenty thousand Canadian Dollars (CAD 19,720,000), represented by one million nine hundred and seventy two thousand (1,972,000) class A shares (the Class A Shares), one million nine hundred and seventy two thousand (1,972,000) class B shares (the Class B Shares), one million nine hundred and seventy two thousand (1,972,000) class C shares (the Class C Shares), one million nine hundred and seventy two thousand (1,972,000) class D shares (the Class D Shares), one million nine hundred and seventy two thousand (1,972,000) class E shares (the Class E Shares), one million nine hundred and seventy two thousand (1,972,000) class F shares (the Class F Shares), one million nine hundred and seventy two thousand (1,972,000) class G shares (the Class G Shares), one million nine hundred and seventy two thousand (1,972,000) class H shares (the Class H Shares), one million nine hundred and seventy two thousand (1,972,000) class I shares (the Class I Shares) and one million nine hundred and seventy two thousand (1,972,000) class J shares (the Class J Shares), all shares in registered form, with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand five hundred euro (EUR 6,500.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le quatorzième jour de décembre

Par-devant nous, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

#### **A COMPARU:**

EMG Ferus II HC LLC, une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Capitol Services, Inc., 1675 South State Street, Suite B, Dover, Delaware 19901, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5225503.

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

la procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de EMG Ferus II Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.786 et disposant d'un capital social de vingt mille dollars canadiens (CAD 20,000) (la Société). La Société a été constituée le 13 novembre 2012, suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Emission de dix-neuf millions sept cent mille (19.700.000) parts sociales dans le capital de la Société, représenté par un million neuf cent soixante-dix mille (1.970.000) parts sociales de classe A, un million neuf cent soixante-dix mille (1.970.000) parts sociales de classe B, un million neuf cent soixante-dix mille (1.970.000) parts sociales de classe C, un million neuf cent soixante-dix mille (1.970.000) parts sociales de classe D, un million neuf cent soixante-dix mille (1.970.000) parts sociales de classe E, un million neuf cent soixante-dix mille (1.970.000) parts sociales de classe F, un million neuf cent soixante-dix mille (1.970.000) parts sociales de classe G, un million neuf cent soixante-dix mille (1.970.000) parts sociales de classe H, un million neuf cent soixante-dix mille (1.970.000) parts sociales de classe I et un million neuf cent soixante-dix mille (1.970.000) parts sociales de classe J, chacune ayant une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1). Les parts sociales seront émises contre un paiement en numéraire de dix-neuf millions sept cent mille dollars canadiens (CAD 19.700.000) au total;

3. Souscription à et paiement de l'émission de parts sociales mentionné au point 2 ci-dessus;

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'émission de capital social adoptée ci-dessus; et

5. Divers.

II. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'émettre dix-neuf millions sept cent mille (19.700.000) parts sociales dans le capital de la Société, représenté par un million neuf cent soixante-dix mille (1.970.000) parts sociales de classe A, un million neuf cent soixante-dix mille (1.970.000) parts sociales de classe B, un million neuf cent soixante-dix mille (1.970.000) parts sociales de classe C, un million neuf cent soixante-dix mille (1.970.000) parts sociales de classe D, un million neuf cent soixante-dix mille (1.970.000) parts sociales de classe E, un million neuf cent soixante-dix mille (1.970.000) parts sociales de classe F, un million neuf cent soixante-dix mille (1.970.000) parts sociales de classe G, un million neuf cent soixante-dix mille (1.970.000) parts sociales de classe H, un million neuf cent soixante-dix mille (1.970.000) parts sociales de classe I et un million neuf cent soixante-dix mille (1.970.000) parts sociales de classe J, chacune ayant une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1). Les parts sociales seront émises contre un paiement en numéraire de dix-neuf millions sept cent mille dollars canadiens (CAD 19.700.000) au total.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et le paiement intégral de l'émissions de parts sociales comme suit:

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à toutes les parts sociales nouvellement émises de la Société visées à la Première Résolution sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire.

Le comparant, déclare que les parts sociales nouvellement émises ont été entièrement payées en numéraire et que la Société a à sa disposition le montant total de dix-neuf millions sept cent mille dollars canadiens (CAD 19.700.000).

#### *Troisième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique décide modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

**5.1.** Le capital social est fixé à dix-neuf millions sept cent vingt mille dollars canadiens (CAD 19.720.000), représenté par un million neuf cent soixante-douze mille (1.972.000) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A), un million neuf cent soixante-douze mille (1.972.000) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), un million neuf cent soixante-douze mille (1.972.000) parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C), un million neuf cent soixante-douze mille (1.972.000) parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D), un million neuf cent soixante-douze mille (1.972.000) parts sociales de classe E (les Parts Sociales de Classe E), un million neuf cent soixante-douze mille (1.972.000) parts sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F), un million neuf cent soixante-douze mille (1.972.000) parts sociales de classe G (les Parts Sociales de Classe G), un million neuf cent soixante-douze mille (1.972.000) parts sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H), un million neuf cent soixante-douze mille (1.972.000) parts sociales de classe I (les Parts Sociales de Classe I) et un million neuf cent soixante-douze mille (1.972.000) parts sociales de classe J (les Parts Sociales de Classe J), toutes les parts sociales sont sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

#### *Estimation des Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de ce présent acte sont estimés à environ six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, Ce dernier a signé avec nous, notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17329. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013009290/166.

(130010577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

**LaSalle UK Property Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.818.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 décembre 2012, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2012, LAC/2012/61251.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société à responsabilité limitée «LaSalle UK Property Company S.à r.l.», ayant son siège social à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 95818, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 23 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1124 du 29 octobre 2003.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 novembre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 344 du 9 février 2012.

L'Associé unique décide que les documents de la Société seront conservés pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication au Mémorial C, Recueil de Sociétés et Associations de la clôture de liquidation au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016422/24.

(130019263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

**Equalia Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 102.473.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first day of December, before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

David SALAMA, residing in 15, Cours des Bastions, CH-1205 Genève, (the `Sole Shareholder`), duly represented by Ms. Sofia Da Chao, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- it holds all the shares in the Luxembourg anonym company (société anonyme) existing under the name of EQUALIA CAPITAL S.A., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 102 473, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (the Company);

- the Company has been incorporated pursuant to a notarial deed dated August 4, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C- N o 1083 of October 27, 2004;
- the Company's by-laws have not been amended since;
- the Company's capital is set at EUR 31,000.- (thirty one thousand euro) represented by 6,200 (six thousand two hundred) shares with a par value of EUR 5.- (five euro) each;
- the Sole Shareholder hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;
- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;
- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;
- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;
- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le trente et un décembre,  
par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

David SALAMA, resident au 15, Cours des Bastions, CH-1205 Genève, ici dûment représenté par Mme. Sofia Da Chao, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé (l'Actionnaire unique).

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- le comparant détient toutes les actions de la société anonyme existant sous la dénomination EQUALIA CAPITAL S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102 473, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (la Société);
- la Société a été constituée en vertu d'un acte notarié du 4 août 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N o 1083 du 27 octobre 2004;
- les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis;
- le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000.- (trente et un mille euros) représenté par 6.200 (six mille deux cent) actions d'une valeur sociale de EUR 5.- (cinq euros) chacune;
- par la présente l'Actionnaire unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- l'Actionnaire unique assume le rôle de liquidateur de la Société;
- l'Actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- l'Actionnaire unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;
- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- le comparant a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

- le comparant donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la Société pour leur mandat à compter de la date de leur nomination respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 janvier 2013. Relation: EAC/2013/368. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013009296/89.

(130010375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

**Levanter Real 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.681.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 10 juillet 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Fabrice Meeuwis, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant de catégorie B, avec effet au 15 février 2012;

- acceptation de la démission d'Andrew Pettit, avec adresse professionnelle au 28, Devonshire Street, 20 Basildon Court, W1G 6PP London, Royaume Uni, de son mandat de Gérant de catégorie A, avec effet au 15 février 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016423/14.

(130019516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

**Eurolex Management S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 40.722.

L'an deux mille douze, le vingt-et-unième jour de décembre.

par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A Comparu:

Hansa Mercator Ltd., une "limited company", dûment constituée sous le droit Chypriote, ayant son siège social au 35, Theklas Lysiotis Street, Eagle Star House, 6<sup>th</sup> Floor, 3030 Limassol, Chypre et immatriculée auprès du "Registrar of companies" sous le numéro HE 168496 (l'Associé Unique),

agissant en sa qualité d'Associé Unique de Eurolex Management S.A., une société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 11/13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 40722, par un acte notarié du 16 juin 1992 du notaire Paul Frieders, alors de résidence à Luxembourg, publié le 3 novembre 1992 dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial), sous le numéro 502.

Les statuts (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du 24 avril 2002 du notaire Gérard Lecuit alors de résidence à Hesperange, publié le 31 juillet 2002 au Mémorial numéro 1151.

L'Actionnaire Unique est représenté à l'assemblée par Sébastien Pêcheux, employé privé, avec adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui, paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps à l'administration de l'enregistrement.

L'Actionnaire Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Actionnaire Unique détient toutes les actions dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1) Adaptation des Statuts de la Société à ceux d'une société anonyme unipersonnelle, emportant modification en particulier des articles 1, 7, 9,10 et 11 des Statuts.

2) Suppression de l'article 6 des Statuts de la Société, le capital autorisé n'étant plus en vigueur et renumérotation des articles suivants.

3) Acceptation de la démission de deux administrateurs et administrateurs-délégués Monsieur Axel Rust et Monsieur Marcel Stephany.

4) Décharge à donner à Monsieur Axel Rust et à Monsieur Marcel Stephany.

5) Confirmation de Monsieur Matthijs BOGERS en tant qu'administrateur unique.

6) Divers.

III. Que l'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première et Deuxième résolutions*

L'Associé Unique décide d'adapter les statuts de la Société à ceux d'une société anonyme unipersonnelle.

L'Associé Unique décide de supprimer l'article 6 des statuts de la Société, le capital autorisé n'étant plus en vigueur et de renuméroter les anciens articles 7 à 18 sous les numéros 6 à 17.

L'Associé Unique décide en conséquence de modifier les articles 1, 7(ancien), 9(ancien), 10 (ancien, suppression du deuxième paragraphe) et 11(ancien), des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de: EUROLEX MANAGEMENT S.A.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la société n'a qu'un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Associé Unique de la Société.

La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

**Art. 6. (ancien 7).** La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non (le «Conseil d'Administration»). Si la Société ne comporte qu'un seul actionnaire, le Conseil d'Administration peut être composé d'un (1) seul membre.

Les membres du Conseil d'Administration seront nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, à travers une résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les administrateurs restants ont le droit d'élire par cooptation un autre administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui devra ratifier ladite cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la société.

Dans ces statuts, toute référence au conseil d'administration sera, mutatis mutandis, une référence à l'administrateur unique (dans l'hypothèse où la société n'a qu'un seul administrateur) tant que la société a un associé unique.

**Art. 8. (ancien 9) modification du premier paragraphe.** Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

**Art. 8. (ancien 9) paragraphe additionnel entre le 2<sup>eme</sup> et le 3<sup>eme</sup> paragraphes.** Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 8. (ancien 9) paragraphe additionnel en fin dudit article.** Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

**Article 9 (ancien 10).** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

**Art. 10. (ancien 11).** La société sera engagée envers les tiers partis soit par la signature du délégué du conseil, soit par la signature de l'administrateur unique de la Société, si elle a un (1) actionnaire, soit par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs, si la société a plus d'un actionnaire.

La société sera également engagée par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 14. (ancien 15) paragraphe additionnel.** S'il y a seulement un actionnaire, l'Associé Unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique accepte la démission des deux administrateurs et administrateurs-délégués, Monsieur Axel Rust et Monsieur Marcel Stéphany.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique donne décharge à Monsieur Axel Rust et Monsieur Marcel Stéphany pour l'exercice de leur mandat en tant qu'administrateurs et administrateurs-délégués.

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique confirme Monsieur Matthijs Bogers en tant qu'administrateur unique.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.100 (mille cent euros).

*Pouvoirs*

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Senningerberg.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte en original.

Signé: Sébastien Pêcheux, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 2 janvier 2013. LAC / 2013 / 220. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009308/107.

(130010532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

**Links Bidco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Pismo Financial Development S.à r.l.).**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 173.566.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2013016424/13.

(130019342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

**Financière Européenne des Retail Parks, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 174.364.

STATUTS

L'an deux mille douze.

Le treize décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

POLLUXVII S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en cours d'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B,

ici représentée par son gérant unique, Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de Financière Européenne des Retail Parks, en abrégé Financière Eureka.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 20.000 (vingt mille euros) représenté par 1.000 (mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 20 (vingt euros) chacune.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

**Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 20.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.

#### *Souscription et Paiement*

Les 1.000 (mille) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associée unique, la société POLLUXVII S.à r.l., Luxembourg.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 20.000 (vingt mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi sur les sociétés commerciales se trouvent remplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

#### *Résolutions de l'associée unique*

L'associée unique prénommée, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Est appelé aux fonctions de gérant unique de la société avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts:

Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, né le 16 mars 1967 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Il pourra nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Son mandat est établi pour une durée indéterminée.

#### *Deuxième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Philippe PONSARD, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 décembre 2012. Relation GRE/2012/4854. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009319/104.

(130010935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

---

### **Lion/Gem Lux 1 SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.354.

En date du 3 décembre 2012, la Société a procédé au rachat d'une partie de ses propres actions comme suit:

- 38.500 actions rachetables de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, conformément à l'article 49-8 (8) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013016425/14.

(130019628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

**Fintex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 60.671.

L'an deux mille douze, le sept décembre.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «FINTEX S.A.», avec siège social au 26-28, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, R.C.S Luxembourg section B numéro 60.671,

constituée en date du 13 août 1997 par acte devant Maître Edmond SCHROEDER, notaire alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 675 du 2 décembre 1997.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 25 avril 2006 par acte devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1332 du 11 juillet 2006.

La Société a un capital social de six millions deux cent soixante-six mille euros (6.266.000.- EUR) représenté par deux cent cinquante mille six cent quarante (250.640) actions de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Orietta RIMI, employée, avec adresse professionnelle au 26-28, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI, employé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Corinne PETIT, employée, avec même adresse professionnelle.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée désigne GLOBAL TRUST ADVISORS S.A., société anonyme, ayant son siège social au 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.731, comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

*Troisième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire de la société pour l'exécution de leur mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille deux cents euros (1.200.- EUR), sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: O. Rimi, G. Saddi, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 décembre 2012. LAC/2012/58591. Reçu douze euros EUR 12,-

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009341/69.

(130010817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

**Logwin AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, An de Längten.

R.C.S. Luxembourg B 40.890.

—  
AUSZUG

Die Liste der Bevollmächtigten vom 23. Januar 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 29. Januar 2013.

*Für die Gesellschaft*

Unterschrift

Référence de publication: 2013016426/14.

(130019319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

**Forteam Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 37.674.850,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.525.

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth day of December.

In front of Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

PineBridge New Europe Partners II L.P., an exempted limited partnership with registered office at M&C Corporate Services Limited, Uglan House, South Church Street, P.O. 309 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands under number 17338 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of "FORTEAM INVESTMENTS S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 130.525 (the "Company") incorporated by a deed enacted by Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on 12 July 2007, published in the "Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Mémorial") number 2045 dated 20 September 2007. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 9 February 2009 published in the Mémorial number 518 dated 10 March 2009.

II. That the 250 (two hundred fifty) sharequotas of a nominal value of EUR 50 (fifty Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III. The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Waiving of notice right;
2. Amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company by deletion of the third paragraph;
3. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 37,662,350 (thirty-seven million six hundred sixty-two thousand three hundred fifty Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 37,674,850 (thirty-seven million six hundred seventy-four thousand eight hundred fifty Euro) by the issue of 753,247 (seven hundred fifty-three thousand two hundred forty-seven) new sharequotas having a nominal value of EUR 50 (fifty Euro) each, subject to the payment of a share premium amounting to EUR 12,913,091.21 (twelve million nine hundred thirteen thousand ninety-one Euro and twenty-one Cents) out of which an amount of EUR 3,766,235 (three million seven hundred sixty-six thousand two hundred thirty-five Euro) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;
4. Subscription and payment by PineBridge New Europe Partners II L.P. of the new sharequotas by way of a contribution in kind;
5. New composition of the shareholding of the Company;
6. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company; and
7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

#### *First resolution:*

The Sole Shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

#### *Second resolution:*

It is resolved to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company by deletion of the third paragraph, so that article 6 reads as follows:

" **Art. 6.** The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by two hundred and fifty (250) sharequotas of fifty Euro (50.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally."

#### *Third resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 37,662,350 (thirty-seven million six hundred sixty-two thousand three hundred fifty Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 37,674,850 (thirty-seven million six hundred seventy-four thousand eight hundred fifty Euro) by the issue of 753,247 (seven hundred fifty-three thousand two hundred forty-seven) new sharequotas, all having a nominal value of EUR 50 (fifty Euro) each (the "New Shares") subject to the payment of a share premium amounting to EUR 12,913,091.21 (twelve million nine hundred thirteen thousand ninety-one Euro and twenty-one Cents) (the "Share Premium"), out of which an amount of EUR 3,766,235 (three million seven hundred sixty-six thousand two hundred thirty-five Euro) shall be allocated to the legal reserve of the Company, the whole to be fully paid up through a

contribution in kind consisting of a certain claim held by the Sole Shareholder against the Company in an aggregate amount of EUR 50,575,441.21 (fifty million five hundred seventy-five thousand four hundred forty-one Euro and twenty-one Cents) (the "Contribution").

*Fourth resolution:*

It is resolved to accept the subscription and the payment of the New Shares and the Share Premium by the Sole Shareholder through the Contribution as described above.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervene the Sole Shareholder, hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution which is now at the disposal of the Company.

*Valuation*

The value of the Contribution amounts in the aggregate to EUR 50,575,441.21 (fifty million five hundred seventy-five thousand four hundred forty-one Euro and twenty-one Cents).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 14 December 2012, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

*Evidence of the Contribution's existence*

Proof of the Contribution has been given.

*Managers' Intervention*

Thereupon intervene:

- a) Mr. Franck Pletsch, category A manager, professionally residing at 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- b) Mr. Julien Ponson, category A manager, professionally residing at 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- c) Mr. Rossen Hadjiev, category B manager, professionally residing at 5 Skorupki St., PL - 00-546 Varsovie, Poland; and
- d) Mr. Pierre Mellinger, category B manager, professionally residing at 5 Stratos Office Center, Ul. Skorupki, 1<sup>st</sup> F, PL - 00-546 Varsovie, Poland.

all represented here by Ms. Sofia Afonso Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal contained in the statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of the Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the Sole Shareholder of the Company holds all the shares issued by the Company as follows:

- PineBridge New Europe Partners II, L.P.: 753,497 (seven hundred fifty-three thousand four hundred ninety-seven) shares.

The notary acts that the 753,497 (seven hundred fifty-three thousand four hundred ninety-seven) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolutions to be taken below.

*Fifth resolution:*

Further to resolution 3 above, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

" **Art. 6.** The corporate capital is set at thirty-seven million six hundred seventy-four thousand eight hundred fifty Euro (EUR 37,674,850) represented by seven hundred fifty-three thousand forty hundred ninety-seven (753,497) sharequotas of fifty Euro (EUR 50) each."

No other amendment is to be made to this article.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about seven thousand euro (EUR 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille douze, le quatorzième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-Sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

PineBridg New Europe Partners II L.P., un «exempted limited partnership» ayant son siège social sis à M&C Corporate Services Limited, Uglan House, South Church Street, P.O. 309 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, et immatriculé auprès du «Registrar of Companies of Cayman Islands» sous le numéro 17338 Associé Unique»,

ici dûment représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom et pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, ainsi représentée, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de "FORTEAM INVESTMENTS S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social sis au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.525 (la «Société»), constituée par acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire établi à Junglister, Grand Duché de Luxembourg, daté du 12 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2045 en date du 20 septembre 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 9 février 2009 publié au Mémorial sous le numéro 518 en date du 10 mars 2009.

II.- Que les 250 (deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de 50 EUR (cinquante Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société par la suppression du troisième paragraphe;
3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 37.662.350 EUR (trente-sept millions six cent soixante-deux mille trois cent cinquante Euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) à 37.674.850 EUR (trente sept millions six cent soixante-quatorze mille huit cent cinquante Euros) par l'émission de 753.247 (sept cent cinquante-trois mille deux cent quarante-sept) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 50 EUR (cinquante Euros) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 12.913.091,21 EUR (douze millions neuf cent treize mille quatre-vingt-onze Euros et vingt-un cents) dont un montant de 3.766.235 EUR (trois millions sept cent soixante-six mille deux cent trente-cinq Euros) sera alloué à la réserve légale, le tout devant être libéré par la voie d'apport en nature;
4. Souscription et paiement par PineBridg New Europe Partners II L.P. des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;
5. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;
6. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société; et
7. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### *Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble

de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

Il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société par la suppression du troisième paragraphe, pour que l'article 6 ait la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cinquante Euros (50,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement."

*Troisième résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société, d'un montant de 37.662.350 EUR (trente-sept millions six cent soixante-deux mille trois cent cinquante Euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) à 37.674.850 EUR (trente sept millions six cent soixante-quatorze mille huit cent cinquante Euros) par l'émission de 753.247 (sept cent cinquante-trois mille deux cent quarante-sept) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 50 EUR (cinquante Euros) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 12.913.091,21 EUR (douze millions neuf cent treize mille quatre-vingt-onze Euros et vingt-un cents) (la «Prime d'Emission») dont un montant de 3.766.235 EUR (trois millions sept cent soixante-six mille deux cent trente-cinq Euros) sera alloué à la réserve légale, le tout devant être entièrement libéré par voie d'apport en nature consistant en une créance détenue par l'Associé Unique à l'égard de la Société d'un montant total de 50.575.441,21 EUR (cinquante millions cinq cent soixante-quinze mille quatre cent quarante-un Euros et vingt-un cents) (l'«Apport»).

*Quatrième résolution:*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport, tel que décrit ci-dessous.

*Intervention - Souscription - Paiement*

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso Da-Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. L'émission de Nouvelles Parts Sociales est soumise au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par la voie de l'Apport qui est désormais à la disposition de la Société.

*Evaluation*

La valeur de l'Apport s'élève au total à 50.575.441, 21 EUR (cinquante millions cinq cent soixante-quinze mille quatre cent quarante-un Euros et vingt-un cents).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à la déclaration sur la valeur de l'apport en date du 14 décembre 2012, qui demeurera annexée au présent acte afin d'être soumise aux formalités d'enregistrement.

*Preuve de l'existence de l'Apport*

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée.

*Intervention des gérants*

Interviennent ensuite:

- a) Monsieur Franck Pletsch, gérant de catégorie A, résidant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- b) Monsieur Julien Ponson, gérant de catégorie A, résidant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- c) Monsieur Rossen Hadjiev, gérant de catégorie B, résidant professionnellement au 5, Skorupki St., PL-00-546 Varsovie, Pologne; et
- d) Monsieur Pierre Mellinger, gérant de catégorie B, résidant professionnellement au 5, Stratos Office Center, Ul. Skorupki, 1<sup>er</sup> F, PL-00-546 Varsovie, Pologne.

Tous représentés par Madame Sofia Afonso Da-Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé intégrée dans la déclaration sur la valeur de l'apport.

Les gérants reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, étant légalement tenus en tant que gérants de la Société à hauteur de l'Apport, ils acceptent la description de l'Apport, son évaluation et affirment la validité de la souscription et du paiement.

*Cinquième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et de l'Apport qui a été intégralement réalisé, l'Associé Unique de la Société détient l'ensemble des parts sociales émises par la Société comme suit:

- PineBridge New Europe Partners II, L.P.: 753.497 (sept cent cinquante-trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales.

Le notaire acte que les 753.497 (sept cent cinquante-trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

*Sixième résolution:*

En conséquence de la résolution numéro 3, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à trente-sept millions six cent soixante-quatorze mille huit cent cinquante (37.674.850) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (50 EUR) chacune.»

Aucune autre modification ne sera faite à cet article.

*Estimation des frais*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour figurant en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la partie comparante, ce mandataire de la partie comparante a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17318. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013009350/263.

(130010463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

**Luxembourg Maritime Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.734.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 31 janvier 2013*

FGA (Luxembourg) S.A. immatriculée au RCS B 61096, démissionne de son poste de commissaire aux comptes.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013016429/10.

(130019743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

**G.N. Research S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 7.250.000,00.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 114.822.

L'an deux mille douze, le dix décembre

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «G.N. Research S.A.» (la Société), dont le siège social est établi à L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur, enregistrée sous le numéro B 114.822, constituée sous la dénomination de GRIZELLE S.A. par acte de Maître Paul BETTINGEN, alors notaire de résidence à Niederanven, daté du 15 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro

1056 du 31 mai 2006 dont les statuts ont été modifiés une dernière fois par acte du notaire Paul BETTINGEN en date du 30 mai 2008 acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2955 du 12 décembre 2008.

L'assemblée est présidée par Maître Dorothee CIOLINO, avocate, demeurant professionnellement à L-2324 Luxembourg, 9, Avenue Jean-Pierre Pescatore.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux sont indiqués sur la liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées par les mandataires des parties comparantes et le notaire, resteront attachées au présent acte aux fins de l'enregistrement.

II. La liste de présence montre que les quatre-vingt deux mille cinq cents (82.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée. Les actionnaires déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée par avance et avoir renoncé aux délais et formalités de convocation.

III. L'ordre du jour est le suivant:

1. Suppression de la valeur nominale des actions de la Société.

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de un million d'euros (EUR 1.000.000,-) par absorption de l'entièreté des pertes afin de le porter de son montant actuel de huit millions deux cent cinquante mille euros (EUR 8.250.000,-) à un montant de sept millions deux cent cinquante mille euros (EUR 7.250.000,-) par l'annulation de dix mille (10.000) actions de la Société et affectation dans un compte de réserve libre à disposition de la Société du solde représentant la différence entre le montant de la réduction de capital et le montant des pertes absorbées.

3. Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

4. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale de chaque action de la Société.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de un million d'euros (EUR 1.000.000,-) par absorption de l'entièreté des pertes, s'élevant à neuf cent cinquante-six mille deux cent quatre-vingt-quatre euros vingt-sept cents (EUR 956.284,27), afin de le porter de son montant actuel de huit millions deux cent cinquante mille euros (EUR 8.250.000,-) à un montant de sept millions deux cent cinquante mille euros (EUR 7.250.000,-) par l'annulation de dix mille (10.000) actions de la Société et d'affecter dans un compte de réserve libre à disposition de la Société le solde représentant la différence entre le montant de la réduction de capital et le montant des pertes absorbées, soit quarante-trois mille sept cent quinze euros et soixante-treize cents (EUR 43.715,73).

La réalité et le montant des pertes a été prouvé au notaire par un bilan de la société au 31 décembre 2011.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée décide de modifier les alinéas 1 à 4 l'article 5 des statuts de la société, qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à sept millions deux cent cinquante mille euros (EUR 7.250.000,-) représenté par soixante-douze mille cinq cents (72.500) actions sans valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de sept millions deux cent cinquante mille euros (EUR 7.250.000,-) à dix millions d'euros (EUR 10.000.000) par la création et l'émission de vingt-sept mille cinq cents (27.500) actions sans valeur nominale jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes».

Les autres dispositions de l'article 5 des statuts de la société demeurent inchangées.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentaire, les mandataires des parties comparantes et les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Ciolino, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 décembre 2012. LAC/2012/58943. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Releveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009361/75.

(130011029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

---

**La Magniata s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8039 Strassen, 8, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 124.432.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013016430/9.

(130019084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

---

**Good Stuff Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.501,25.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 173.179.

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of December, before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Roger Charles Maddock, a private individual, having his business address at 1° Ouest, la Renaissance, Rue Louis Favez, 1854 Leysin, Switzerland (the "Sole Shareholder"), duly represented herein by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given on December 3, 2012.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereinabove, requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole legal and economic beneficiary of all ten thousand (10,000) registered shares of a nominal value of one Euro and twenty five euro cents (EUR 1.25) each, in the issued share capital of Good Stuff Holdings S.à r.l., a private limited liability company, having its registered offices at 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry under no. B173.179, incorporated by deed of the undersigned notary on November 5, 2012, not yet published in the Official Gazette of Luxembourg (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (such company hereinafter: the "Company");

II. The appearing party wishes to proceed to a general meeting of shareholders of the Company, of which the agenda is worded as follows:

a) Waiver of convening formalities.

b) Increase of the Company's share capital from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred and one Euro and twenty-five euro cents (EUR 12,501.25) through the issuance of one (1) new share of a nominal value of one Euro and twenty five euro cents (EUR 1.25) (such share hereinafter the "New Share"), by way of a contribution in kind of all of the shares in the issued and paid up share capital of Good Stuff Music S.A., a public company limited by shares (société anonyme) organised and existing under the laws of Switzerland, having its registered offices at 1° Ouest, la Renaissance, Rue Louis Favez, 1854 Leysin, Switzerland, registered under no. CH-550-1056279-2, consisting of thirty-five thousand (35,000) shares of a nominal value of one thousand Swiss Francs (CHF 100.-) each (the "Contribution") having a value of three million five hundred thousand Swiss Francs (CHF 3,500,000) in aggregate, whereby the value of the Contribution expressed in Euro, using the exchange rate published by the Swiss Federal tax authorities (L'Administration fédérale des contributions) as per the date of this deed, exceeding the nominal value of the New Share shall be allocated to the share premium reserve of the Company.

c) Liberation of the New Share by way of the Sole Shareholder making the Contribution.

d) Subsequent amendment of article 5.1 of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items b) and c).

e) Miscellaneous.

The general meeting of shareholders of the Company ("Meeting") then proceeded to take the following resolutions unanimously:

*First resolution*

The entire share capital being present or validly represented, the Meeting waived any and all formalities in relation to the holding of a general meeting of shareholders of the Company, considered itself as duly convened and declared to have full knowledge of the agenda of the present resolutions which was communicated in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolved to increase the capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred and one Euro and twenty five euro cents (EUR 12,501.25) through the issuance of the New Share and to have such New Share paid up by way of a contribution in kind of the Contribution and furthermore resolved that the value of the Contribution exceeding the nominal value of the New Share to be issued, expressed in Euro, using the exchange rate published by the Swiss Federal tax authorities (L'Administration fédérale des contributions) as per the date of this deed, shall be allocated to the share premium reserve of the Company.

Proof of existence and value of the Contribution has been given by way of a description and valuation statement drawn up by the board of managers of the Company.

*Third resolution*

The Meeting declared that, as a result of the issuance of the New Share, the number of shares in the Company's issued share capital is raised from ten thousand (10,000) ordinary registered shares of a nominal value of one Euro and twenty-five euro cents (EUR 1.25) each, to ten thousand and one (10,001) shares of a nominal value of one Euro and twenty five euro cents (EUR 1.25) each, all subscribed and fully paid in by way of the Sole Shareholder making the Contribution as described hereinabove.

*Fourth resolution*

Consequently, the Meeting resolved to amend the provisions of Article 5.1 of the Company's articles of association as follows:

**" Art. 5. Capital.**

5.1 The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred and one Euro and twenty five euro cents (€ 12,501.25), represented by ten thousand and one (10,001) shares in registered form of a nominal value of one Euro and twenty five euro cents (€ 1.25) each, all subscribed and fully paid-in."

*Estimated costs*

The cost, remuneration or expenses, which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately three thousand two hundred euro (EUR 3,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that as per the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a version in French.

At the request of the same appearing party it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French version of this deed, the English version shall prevail. Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first mentioned above. The notarial deed having been read to the representative of the appearing party, the said person signed together with the notary, this present original deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille douze, le onzième jour du mois de décembre, par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette,

a comparu:

Monsieur Roger Charles Maddock, personne privée ayant son résidence professionnellement au 1° Ouest, la Renaissance, Rue Louis Favez, 1854 Leysin, la Suisse (ci-après "l'Associé Unique"), ici dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée le 3 décembre 2012, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrées en même temps.

La partie comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La partie comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "Good Stuff Holdings S. à r.l.", ayant son siège social au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 173.179, constituée suivant acte du notaire instrumentaire reçu en date du 5 novembre 2012, ne pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après: la "Société").

II. La partie comparante souhaite de procéder à une assemblée générale des associés de la Société, dont l'ordre du jour et libellé comme suit:

- a) Renonciation aux formalités de convocation de l'assemblée générale des associés de la Société;
- b) Augmentation du capital social de la Société de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-) à douze mille cinq cent et un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 12.501,25) par émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1.25) chacun (ci-après: la "Nouvelle Part Sociale") par apport en nature de toutes les actions d'une société de droit Suisse agissant sous le nom Good Stuff Music S.A., ayant son siège au 1o Ouest, la Renaissance, Rue Louis Favez, 1854 Leysin, la Suisse, immatriculée sous le no. CH-550-1056279-2, composé de trente cinq mille (35.000) actions d'une valeur nominale de cent Francs Suisse (CHF 1.00,-) chacune, soit une valeur intégrale de trois million cinq cent mille Francs Suisse (CHF 3.500.000,-) ("l'Apport en Nature"), dont la valeur de l'Apport en Nature exprimée en Euro, appliquant le taux de change publié par L'Administration fédérale des contributions de la Suisse à la date du présent acte excédant la valeur nominale de la Nouvelle Part Sociale à émettre sera attribuée au réserve de prime d'émission;
- c) Libération de la Nouvelle Part Sociale par l'Associée Unique par l'Apport en Nature;
- d) Modification subséquente des dispositions de l'article 5.1. de statuts de la Société de manière à ce qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent et un Euro et vingt-cinq centimes (€ 12,501.25), représenté par dix mille et un et un (10.001) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq centimes (€ 1.25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.";

- e) Divers.

L'assemblée générale des associés de la Société ("l'Assemblée") a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant présent ou représentée à l'assemblée générale des associés, l'Assemblée décide de renoncer aux toutes formalités de convocation d'une assemblée générale des associés de la Société, se considère comme être dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui ont été communiquées au préalable.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-) à douze mille cinq cent et un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 12,501.25), par émission d'une Nouvelle Part Sociale et de libérer cette Nouvelle Part Sociale par voie d'un apport en nature de la Contribution et d'attribuer la valeur de l'Apport en Nature exprimée en Euro, appliquant le taux de change publié par L'Administration fédérale des contributions de la Suisse à la date du présent acte, excédant la valeur nominale de la Nouvelle Part Sociale au réserve de prime d'émission.

Preuve de l'existence et de la valeur de la Contribution a été donnée, par voie d'un certificat de description et d'évaluation, établi par le gérant unique de la Société.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée déclare que, suite à cette augmentation du capital social de la Société par création et émission de la Nouvelle Part Sociale, le nombre des parts sociales du capital social de la Société a été augmenté de dix mille (10.000) parts sociales à dix mille et un (10.001) parts sociales avec une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1.25) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, entièrement libérées par l'Apport en Nature par l'Associé Unique.

#### *Quatrième résolution*

Suite à cette augmentation du capital social, l'Assemblée décide de modifier les dispositions de l'Article 5 des statuts de la Société et leur donner la teneur suivante:

#### " **Art. 5.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent et un Euro et vingt-cinq centimes (€ 12.501.25), représenté par dix mille et un (10.001) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq centimes (€ 1.25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille deux cents euros (EUR 3.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, elle a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17196. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013009369/155.

(130010229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

---

**KG Resources (Mauritania) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 172.833.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013016410/11.

(130019462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

---

**Gestion Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1112 Luxembourg, 58, rue de l'Acierie.

R.C.S. Luxembourg B 59.447.

L'an deux mille douze, le quatre octobre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "GESTION LUXEMBOURG S.A.", établie et ayant son siège à L-1112 Luxembourg, 58, rue de l'Acierie, inscrite au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B59447, constituée suivant acte Edmond Schroeder de Luxembourg en date du 6 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 480 du 3 septembre 1997, modifiée suivant acte Edmond Schroeder de Mersch du 16 octobre 1997, publié au dit Mémorial, Numéro 139 du 5 mars 1998, modifiée suivant acte Edmond Schroeder de Mersch du 21 juillet 2000, publié au dit Mémorial, Numéro 87 du 6 février 2001,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Michel Vansimpsen, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II,

qui désigne comme secrétaire Stéphanie Morgèse, assistante administrative et juridique, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Laurent BILLOD, conseiller en investissement, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de quatre cent soixante-dix mille euros (470.000,- €) et allocation à la réserve légale de la somme de vingt mille cinq cent vingt-et-un euros et quarante-et-un cents (20.521,41€);

2) Modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à raison de quatre cent soixante-dix mille euros (470.000,- €) pour le porter de son montant actuel de cent quarante et un mille euros (141.000,-€) à six cent onze mille euros (611.000,-€), avec l'allocation à la réserve légale de la somme de vingt mille cinq cent vingt-et-un euros et quarante-et-un cents (20.521,41€), sans émission d'actions nouvelles, entièrement libéré par l'incorporation des bénéfices non distribués et des réserves existantes à ce jour, ainsi que cela résulte du bilan de la société ainsi que de la délibération du conseil d'administration en date du 14 juin 2012, lesquels resteront annexés au présent acte, après avoir été signés "ne varietur" par le notaire instrumentant et par les comparants, pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à six cent onze mille euros (611.000,-€), représenté par quatre mille sept cent (4.700) actions, d'une valeur nominale de cent trente euros (130.-EUR) chacune, toutes entièrement libérées."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: VANSIMPSEN, MORGESE, BILLOD, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2012. Relation: LAC/2012/46590. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009385/58.

(130010990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

**KNL, Société Anonyme.**

Siège social: L-9759 Knaphoscheid, 1, Im Dahl.

R.C.S. Luxembourg B 44.280.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013016413/10.

(130019584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

**Health and Fitness Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 16.100,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.873.

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth of December,

Before Maître Francis Kessler, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Health and Fitness Investments I S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 109 873 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on July 25, 2005 and published in the "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations" number 1411 of December 19, 2005.

There appeared:

The sole partner of the Company, "Nmás1 Private Equity International Limited." a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 26, New Street, St. Helier, Jersey, acting in its capacity of general partner of Nmás1 Private Equity Fund US n°1 Limited Partnership (the "Sole Partner"), represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing in Esch-sur-Alzette, duly authorized to act on behalf of the Sole Partner by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Partner declared and requested the notary to act that:

I. – All the 644 (six hundred forty-four) shares with a nominal value of EUR 25.00 (twenty-five euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II. - The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of convening notice right;
2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company;
3. Appointment of the Sole Partner of the Company as liquidator;
4. Closing of the liquidation;
5. Discharge of the board of managers;
6. Indication of the place for keeping of the accounts and other documents for a period of 5 years.

*First resolution:*

- The Sole Partner waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Partner resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

- It is resolved to approve the dissolution of the Company and to put it into liquidation:

It is declared that:

- The corporate capital of the Company is fixed at EUR 16,100.00 (sixteen thousand euro one hundred euros) divided into 644 (six hundred forty-four) shares having a nominal value of EUR 25.00 (twenty-five euro) each, which is entirely subscribed and fully paid up.

- The Sole Partner is the sole owner of all the shares of the Company.

- The Sole Partner approves the interim balance sheet and profit and loss account of the Company as at December 14, 2012 attached hereto as schedule A (the "Schedule A") and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

*Third resolution:*

-The Sole Partner appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Sole Partner, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

(i) the Company does no longer carry out any activity;

(ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in Schedule A, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Partner, which has acknowledged and consented to this assignment and, in particular, the Sole Partner undertakes to ensure, in its capacity as liquidator, that any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company are duly complied with;

(iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in Schedule A, are hereby taken over, transferred and conveyed to the Sole Partner which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and the Sole Partner irrevocably undertakes to take over and to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company;

(iv) The Sole Partner will take any required action to transfer the funds that are in the bank account of the Company, to close the said bank account and fulfill any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.

*Fourth resolution:*

- The Sole Partner declares that the liquidation of the Company is closed.

*Fifth resolution:*

- Discharge is given to the following managers of the Company for their mandates until today:

- Noëlla Antoine, manager, residing professionally at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Pascale Nutz, manager, residing professionally at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

*Sixth resolution:*

The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

It has then been proceeded to the cancellation of the share register of the Company.

*Estimate of Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.**

L'an deux mille douze, le quatorze décembre,

Pardevant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Health and Fitness Investments I S.à r.l.", ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 109 873 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger résidant à Luxembourg instrumentant en date du 25 juillet 2005, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et des Associations du 19 décembre 2005, numéro 1411.

*A comparu:*

L'associé unique de la Société, "Nmás1 Private Equity International Limited" une société constituée sous la loi de Jersey, ayant son siège social au 26, New Street St Helier Jersey, agissant en sa qualité de gérant (general partner) de Nmás1 Private Equity Fund US n°1 Limited Partnership (l'«Associé Unique»), représenté par Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, dûment autorisé à représenter l'Associé Unique en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- que les 644 (six cents quarante-quatre) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 25.00 (vingt-cinq euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la dissolution et de la liquidation de la Société;
3. Nomination de l'Associé Unique en tant que liquidateur de la Société;
4. Clôture de la liquidation;
5. Décharge au Conseil de Gérance;
6. Indication du lieu de conservation des comptes et autres documents de la Société pour une durée de 5 ans.

*Première résolution.*

- L'Associé Unique renonce à ses droits de convocation, reconnaît avoir été suffisamment informé au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique décide ensuite que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à sa disposition endéans une période suffisante pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

*Deuxième résolution.*

- Il est décidé d'approuver la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation:

Il est déclaré que:

- Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 16,100.00 (seize mille cent euro), représentés par 644 (six cent quarante-quatre) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 25.00 (vingt-cinq euro) chacune, lequel est entièrement souscrit et libéré.

- L'Associé Unique est propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

- L'Associé Unique approuve la situation financière intérimaire de la Société au 14 décembre 2012 ci-joint en annexe A (l'«Annexe A») et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

#### *Troisième résolution*

- L'Associé Unique se nomme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte et tout document, pour faire toute déclaration et pour exécuter toutes opérations pouvant être nécessaires à l'accomplissement des objectifs du présent acte.

l'Associé Unique, en sa capacité de liquidateur de la Société, déclare que:

(i) la Société n'a plus d'activité;

(ii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux actifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont par le présent acte, assignés, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation et l'Associé Unique s'engage en particulier, en tant que liquidateur, à ce que toutes les formalités requises pour le transfert de toute somme détenue par la Société sur un compte en banque soient dûment effectuées;

(iii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux passifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont, par le présent acte, pris en charge, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation; toutes dettes impayées en relation avec la clôture de la liquidation seront dûment adressées à l'Associé Unique, qui s'engage à les prendre en charge ainsi que toute dette impayée et inconnue à ce jour de la Société dissoute.

(iv) l'Associé Unique prendra toute action requise pour transférer les fonds qui sont sur le compte bancaire de la Société et accomplir toute formalité nécessaire pour transférer tout le passif de la Société, ayant reçu tous pouvoirs à cet effet.

#### *Quatrième résolution*

- l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est close.

#### *Cinquième résolution.*

- Décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour leurs mandats jusqu'à cette date:

- Noëlla Antoine, gérante, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg;

- Pascale Nutz, gérante, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg;

#### *Sixième résolution.*

- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, ont été estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le soussigné notaire qui comprend et parle anglais déclare que sur demande de la personne ayant comparu, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne ayant comparu et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17299. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013009403/172.

(130010374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

**KNS Solar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 27.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 155.430.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
Pour la société  
Un mandataire

Référence de publication: 2013016414/12.

(130019153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

**Health and Fitness Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 109.879.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Health and Fitness Investments II S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 109.879 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on July 25, 2005 and published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1421 of December 20, 2005.

There appeared:

The sole partner of the Company, "Nmás1 Private Equity International Limited", a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 26, New Street, St. Helier, Jersey, acting in its capacity of general partner of Nmás1 Private Equity Fund US n°3 Limited Partnership (the "Sole Partner"), represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing in Esch-sur-Alzette, duly authorized to act on behalf of the Sole Partner by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Partner declared and requested the notary to act that:

- I. - As the 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.00 (twenty-five euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.
- II. - The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Waiving of convening notice right;
2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company;
3. Appointment of the Sole Partner of the Company as liquidator;
4. Closing of the liquidation;
5. Discharge of the board of managers;
6. Indication of the place for keeping of the accounts and other documents for a period of 5 years.

*First resolution:*

- The Sole Partner waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Partner resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

- It is resolved to approve the dissolution of the Company and to put it into liquidation:

It is declared that:

- The corporate capital of the Company is fixed at EUR 12,500.00 (twelve thousand euro five hundred euros) divided into 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25.00 (twenty-five euro) each, which is entirely subscribed and fully paid up.
- The Sole Partner is the sole owner of all the shares of the Company.
- The Sole Partner approves the interim balance sheet and profit and loss account of the Company as at December 14, 2012 attached hereto as schedule A (the "Schedule A") and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

*Third resolution:*

- The Sole Partner appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Sole Partner, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

- (i) the Company does no longer carry out any activity;
- (ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in Schedule A, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Partner, which has acknowledged and consented to this assignment and, in particular, the Sole Partner undertakes to ensure, in its capacity as liquidator, that any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company are duly complied with;
- (iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in Schedule A, are hereby taken over, transferred and conveyed to the Sole Partner which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and the Sole Partner irrevocably undertakes to take over and to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company;
- (iv) The Sole Partner will take any required action to transfer the funds that are in the bank account of the Company, to close the said bank account and fulfill any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.

*Fourth resolution:*

- The Sole Partner declares that the liquidation of the Company is closed.

*Fifth resolution:*

- Discharge is given to the following managers of the Company for their mandates until today:
- Noëlla Antoine, manager, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Pascale Nutz, manager, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

*Sixth resolution:*

The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

It has then been proceeded to the cancellation of the share register of the Company.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500,-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède,  
étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:**

L'an deux mille douze, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée «Health and Fitness Investments I S.à r.l.», ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au

Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 109.879 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger résidant à Luxembourg instrumentant en date du 25 juillet 2005, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et des Associations du 20 décembre 2005, numéro 1421.

A comparu:

L'associé unique de la Société, «Nmás1 Private Equity International Limited» une société constituée sous la loi de Jersey, ayant son siège social au 26, New Street St Helier Jersey, agissant en sa qualité de gérant (general partner) de Nmás1 Private Equity Fund US n°3 Limited Partnership (l'«Associé Unique»), représenté par Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette, dûment autorisé à représenter l'Associé Unique en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que les 500 (cinq cents) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 25.00 (vingt-cinq euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la dissolution et de la liquidation de la Société;
3. Nomination de l'Associé Unique en tant que liquidateur de la Société;
4. Clôture de la liquidation;
5. Décharge au Conseil de Gérance;
6. Indication du lieu de conservation des comptes et autres documents de la Société pour une durée de 5 ans.

*Première résolution:*

- L'Associé Unique renonce à ses droits de convocation, reconnaît avoir été suffisamment informé au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique décide ensuite que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à sa disposition endéans une période suffisante pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

*Deuxième résolution:*

- Il est décidé d'approuver la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation:

Il est déclaré que:

- Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 12.500,00 (douze mille cinq cents euros), représentés par 500 (cinq cents) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 25,00 (vingt-cinq euros) chacune, lequel est entièrement souscrit et libéré.

- L'Associé Unique est propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

- L'Associé Unique approuve la situation financière intérimaire de la Société au 14 décembre 2012 ci-joint en annexe A (l'«Annexe A») et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

*Troisième résolution:*

- L'Associé Unique se nomme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte et tout document, pour faire toute déclaration et pour exécuter toutes opérations pouvant être nécessaires à l'accomplissement des objectifs du présent acte.

L'Associé Unique, en sa capacité de liquidateur de la Société, déclare que:

(i) la Société n'a plus d'activité;

(ii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux actifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont par le présent acte, assignés, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation et l'Associé Unique s'engage en particulier, en tant que liquidateur, à ce que toutes les formalités requises pour le transfert de toute somme détenue par la Société sur un compte en banque soient dûment effectuées;

(iii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux passifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont, par le présent acte, pris en charge, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation;

toutes dettes impayées en relation avec la clôture de la liquidation seront dûment adressées à l'Associé Unique, qui s'engage à les prendre en charge ainsi que toute dette impayée et inconnue à ce jour de la Société dissoute.

(iv) L'Associé Unique prendra toute action requise pour transférer les fonds qui sont sur le compte bancaire de la Société et accomplir toute formalité nécessaire pour transférer tout le passif de la Société, ayant reçu tous pouvoirs à cet effet.

*Quatrième résolution:*

- L'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est close.

*Cinquième résolution:*

- Décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour leurs mandats jusqu'à cette date:
- Noëlla Antoine, gérante, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Pascale Nutz, gérante, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

*Sixième résolution:*

- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison du présent acte, a été estimé à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le soussigné notaire qui comprend et parle anglais déclare que sur demande de la personne ayant comparu, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne ayant comparu et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 21 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17302. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013009404/173.

(130010391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

**KNS Solar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 27.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.430.

Le bilan rectificatif en remplacement du bilan arrêté au 31/12/2010, déposé le 7 juillet 2012, sous la référence L120110629, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013016415/13.

(130019154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

**Home Made s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5440 Remerschen, 39, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 174.368.

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn, den eleften Januar.

ist vor dem unterzeichneten Notar Camille MINES, mit dem Amtswohnsitz in Capellen,

erschienen:

Herr Christian REINERT, Bau-Ingenieur, geboren in Saarburg, Deutschland, am 21. September 1969, wohnhaft in D-66706 Perl, 79, Bahnhofstrasse.

Welcher Komparent erklärte eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gründen zu wollen und den amtierenden Notar ersuchte, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden.

**Art. 1.** Die Gesellschaft ist als Gesellschaft mit beschränkter Haftung auf der Grundlage des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 nebst den dazu ergangenen Gesetzesänderungen, insbesondere dem Gesetz vom 28. Dezember 1992 über die Einpersonengesellschaften, errichtet.

Sie führt den Namen: HOME MADE s.à r.l.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Remerschen.

Er kann durch einfachen Beschluß der Geschäftsführung in jede beliebige Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden. Die Gesellschaft kann einen oder mehrere gleichrangige Büros unterhalten. Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, die geeignet sein könnten, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz beziehungsweise den einzelnen Büros und/oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, jedoch nur bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist nicht begrenzt.

**Art. 2.** Gegenstand der Gesellschaft ist der Hoch- und Tiefbau, Pflasterarbeiten, Erdarbeiten, sowie den Abbruch von Gebäuden.

Die Gesellschaft kann alle geschäftlichen, industriellen oder finanziellen Operationen sowie alle Überträge von beweglichem und unbeweglichem Eigentum durchführen, die notwendig zur Erfüllung ihres Gesellschaftszweckes sind.

**Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt € 12.500.- (in Worten: zwölftausendfünfhundert Euro) und ist in 100 Anteile von je € 125,- eingeteilt.

**Art. 4.** Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Geschäftsführern, die vom Gesellschafter ernannt und beliebig abberufen werden können, und deren Befugnisse vom Gesellschafter festgelegt werden.

**Art. 5.** Das Geschäftsjahr entspricht dem Kalenderjahr. Jährlich wird wenigstens ein Zwanzigstel des Reingewinns zur Bildung eines Reservefonds verwendet, bis der Reservefonds ein Zehntel des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Sobald dieses Zehntel in Anspruch genommen wird, muß der Reservefonds neu aufgefüllt werden.

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird nicht durch Tod, Entmündigung oder Konkurs des Gesellschafters aufgelöst. Nachfolger und Gläubiger des Gesellschafters haben nicht das Recht, auf die Güter und Werte der Gesellschaft Siegel anzulegen, Inventare aufnehmen zu lassen oder sonstige Akte zu tätigen, die den normalen Geschäftsgang der Gesellschaft beeinträchtigen können.

**Art. 7.** Dem Alleingesellschafter obliegen alle Befugnisse der Generalversammlung.

Alle Beschlüsse, die der Gesellschafter in dieser Eigenschaft fasst, sowie alle Vereinbarungen zwischen dem Gesellschafter und der Gesellschaft müssen schriftlich festgelegt werden.

**Art. 8.** Für alle Fragen, die nicht durch die gegenwärtige Satzung geregelt sind, gelten die Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 nebst Änderungsgesetzen.

#### *Zeichnung und Einzahlung:*

Die Gesellschaftsanteile wurden alle von Herrn Christian REINERT gezeichnet.

Die Anteile sind voll in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute der Gegenwert von zwölftausendfünfhundert Euro zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachwiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

#### *Erklärung:*

Der Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen der Artikel 27 und 183 des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Kosten:*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr € 1.200,-

#### *Übergangsbestimmungen:*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2013.

#### *Ausserordentliche Gesellschafterversammlung:*

Und sofort nach der Gründung der Gesellschaft hat der Gesellschafter in einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung beschlossen:

1.) Die Zahl der Geschäftsführer der Gesellschaft wird auf einen festgesetzt.

Es wird zum alleinzeichnungsberechtigten Geschäftsführer ernannt: Herr Christian REINERT, Bau-Ingenieur, geboren in Saarburg, Deutschland, am 21. September 1969, wohnhaft in D-66706 Perl, 79, Bahnhofstrasse.

2.) Der Sitz der Gesellschaft ist in L-5440 Remerschen, 39, route du Vin.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Capellen, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, welcher dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand, Wohnort bekannt ist, hat dieselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. REINERT, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 14 janvier 2013. Relation: CAP/2013/98. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Releveur (signé): I. Neu.

Für gleichlautende Abschrift.

Capellen, den 16. Januar 2013.

Référence de publication: 2013009407/75.

(130010486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

**Koekken S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 61.498.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2013016416/12.

(130019477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

**Koekken S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 61.498.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2013016417/12.

(130019478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

**Plemont Industries Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.802.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and twelve,

On the twenty-first day of December,

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary public residing in Esch-sur-Alzette,

There appeared:

TRENOR HOLDING LIMITED (in liquidation), a limited company incorporated under the laws of Jersey, with registered office at 26 Esplanade St Helier Jersey JE2 3QA Channel Islands, registered with the Jersey Trade Register under number 90499, Here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at Esch-sur-Alzette, 5 rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal on 17<sup>th</sup> December 2012.

Said proxy, after having been signed “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The appearing party, represented as stated above, declared and requested the notary to state:

That the société à responsabilité limitée “Plemont Industries Holding S.à r.l.”, having its registered office in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, was incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on July 11<sup>th</sup>, 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1391 of December 15<sup>th</sup>, 2005, whose articles of association were amended for the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on December 29<sup>th</sup>, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 557 of March 19<sup>th</sup>, 2009, registered at the Trade and Companies’ Registrar in Luxembourg-City under section B and number 109.802 (“the Company”);

That the share capital of the Company is currently set at is set at twenty two thousand five hundred euro (EUR 22,500), represented by two hundred fifty (250) ordinary shares, one hundred (100) class A preferred shares and one hundred (100) class D Preferred Shares, being a total of four hundred fifty (450) shares of a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each;

That the company TRENOR HOLDING LIMITED (in liquidation), prenamed, is the sole shareholder of the Company;

That the sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company;

That TRENOR HOLDING LIMITED (in liquidation), prenamed, appoints itself liquidator of the Company and has taken over all assets, has paid off all known liabilities of the dissolved Company and obliges itself to assume all the liabilities that could possibly still exist and are presently unknown;

That the Company is thus dissolved and has ceased to exist;

That the appearing person, represented as stated above, fully discharges the managers for their mandate up to this date;

That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the former registered office of the Company, being L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read, the appearing person signed with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille douze,

Le vingt-et-un décembre,

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

TRENOR HOLDING LIMITED (en liquidation), une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois de Jersey, ayant son siège social à 26 Esplanade St Helier Jersey JE2 3QA Channel Islands, inscrite au registre de commerce de Guernesey, sous le numéro 90499,

Ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, 5 rue Zénon Bernard, en vertu d’une procuration sous seing privé datée du 17 décembre 2012,

laquelle procuration, paraphée “ne varietur”, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire et l’a prié d’acter:

Que la société à responsabilité limitée “Plemont Industries Holding S.à r.l.”, avec siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 11 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1391 du 15 décembre 2005, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 29 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 557 du 19 mars 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg-Ville sous la section B et le numéro 109.802 (“la Société”);

Que le capital de la Société est à ce jour de vingt deux mille cinq cent euros (EUR 22.500,00), par représenté par deux cent cinquante parts sociales ordinaires (250) (les “Parts Sociales Ordinaires”), cent (100) parts sociales préférentielles de classe A, cent (100) parts sociales préférentielles de classe D, soit au total quatre cent cinquante (450) parts sociales d’une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50.-) chacune;

Que TRENOR HOLDING LIMITED (en liquidation), prénommée, est l’associé unique de la Société;

Que l’associé unique déclare expressément dissoudre la Société;

Que TRENOR HOLDING LIMITED (en liquidation), prénommée, se nomme liquidateur de la Société et déclare qu'elle a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la Société dissoute et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et inconnu à ce jour;

Qu'en conséquence, la Société se trouve liquidée et a cessé d'exister;

Que la comparante, représentée comme indiqué ci-avant, donne décharge pleine et entière de leur mandat aux gérants jusqu'à ce jour;

Que les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société, en l'occurrence L-1882 Luxembourg, 5 rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; sur demande de ladite comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante de la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17951. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013009622/90.

(130010364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

---

**KSM Biogas s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9774 Urspelt, 83, Om Knupp.

R.C.S. Luxembourg B 102.960.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013016419/10.

(130019143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

---

**Lafilux, Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 48.904.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013016432/10.

(130019229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

---

**Landson Financial Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 51.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIF S.A.

Signature

Référence de publication: 2013016433/11.

(130019746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

---